

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DE CHATEL CENSOIR
DU 24 NOVEMBRE 2011**

Compte rendu affiché le :

Étaient présents : M. BOHAIN, Maire

M. CHARRAULT, GUILBERT, REVIRON , Adjoints

M. DEMANCHE , M. AUCAMUS, Mme IENZER, M. POLY, M. JOVET, M.
DE LA GRAVIERE, Mme DEBRAND Conseillers

Absents excusés : Mme BERNARD, procuration à M. DEMANCHE

M. DROUARD, procuration à M. GUILBERT

Mme BOSTYN, procuration à M. BOHAIN

Le compte rendu du 27 octobre 2011 est adopté à l'unanimité sans remarque.

1. DECISION MODIFICATIVE SUR LE SERVICE DE L'EAU

Afin de pouvoir récupérer la TVA auprès de VEOLIA suite au règlement d'une facture à VEOLIA EAU concernant le renouvellement des branchements plomb sur le réseau de l'eau rue du Colonel Rozanoff, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires qui n'ont pas été inscrits au budget primitif du service de l'eau et d'approuver la décision modificative suivante :

Article budgétaire	Libellé	Recettes	Dépenses
c/2158-0 (041)	Autres installations	5 507,30 €	0,00 €
c/2762-0 (041)	Créances s/transfert de droit	0,00 €	5 507,30 €
TOTAL		5 507,30 €	5 507,30 €

2. CABINET MEDICAL DE CHATEL-CENSOIR

Le Conseil Municipal décide de participer à hauteur de 500,00 € par mois au règlement du loyer du cabinet médical installé dans l'immeuble appartenant à la Communauté de Communes du Vézélien, situé à Châtel-Censoir. Cette aide financière s'échelonnara du 1^{er} janvier 2012 au 31 juin 2012 et ne concernera pas le logement personnel du médecin.

3. JARDIN DECOUVERTE RUE DU PATIS

A 13 voix pour et une voix contre, l'assemblée délibérante décide de la création d'un jardin découverte rue du Patis. Elle réglera les frais d'études de l'entreprise Rocher Rouge qui s'élèvent à 5 500,00€ HT ; elle décide de lancer un marché à procédure adaptée (MAPA) pour des travaux d'aménagement, d'équipement, de plantations et d'aménagement paysager, ainsi que l'entretien sur 2 ans pour un montant prévisionnel de 33 928,00 € HT . Elle autorise le Maire à lancer l'appel d'offres. Le Fond LEADER Canal du Nivernais subventionnerait une partie de ces travaux à hauteur de 55%. Il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires qui n'ont pas été inscrits au budget primitif de la commune et d'approuver la décision modificative suivante :

Article budgétaire	Libellé	Recettes	Dépenses
c/021-00	Virements de la section fonctionnement	4000,00 €	0,00 €
023	Virement à section d'investissement	0,00 €	4000,00 €
c/2128-267	Autre agencement	0,00 €	4000,00 €
c/7022	Coupes de bois	4000,00 €	0,00 €

4. INSTAURATION DE LA TAXE D'AMENAGEMENT ET FIXATION DE SON TAUX

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses article L.331-1 et suivants, le Conseil Municipal décide d'instaurer la taxe d'aménagement au taux de 2% sur l'ensemble du territoire communal. Cette taxe entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2012. Cette délibération est valable pour une durée de 3 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2014. Toutefois, il sera possible de modifier le taux et choisir des exonérations tous les ans.

5. NOEL DU PERSONNEL

Les élus décident d'offrir un bon d'achat aux salariés de la commune pour le Noël du personnel qui aura lieu le 13 janvier 2012 à 18h00 à la salle polyvalente.

6. LOCATION DE L'ANCIENNE ECOLE

Le bâtiment de l'ancienne école est actuellement utilisé par le centre de loisirs intercommunal. A l'unanimité, le Conseil Municipal souhaite louer cet immeuble à la Communauté de Communes du Vézélien et propose de signer un bail emphytéotique avec la CCV dans lequel on inclurait les charges de ces locaux (eau, électricité, entretien, réparations).

7. EXTENSION DU RESEAU EDF

L'assemblée délibérante a accepté de vendre un terrain situé non loin de l'Allée des Fleurs. Toutefois, l'EDF a fait savoir qu'une extension du réseau d'électricité était nécessaire pour alimenter ce secteur. Le Maire demandera un devis au Syndicat d'électrification afin d'évaluer le coût de ces travaux et il présentera cette proposition au conseil municipal qui décidera si on engage cette dépense.

8. PROFIL DES EAUX DE BAIGNADE

La commune de Châtel-Censoir s'est rapprochée de la Communauté de Communes du Vézélien concernant la compétence pour le profil des eaux de baignade ; cette dernière n'a pas intégré ce domaine dans ses statuts et dans l'immédiat elle n'a pas prévu de l'ajouter dans son règlement interne.

9. REMBOURSEMENT DE L'ASSURANCE QUATREM

Le Conseil Municipal accepte les remboursements de l'assurance Quatrem Assurances Collectivités et autorise le Maire à encaisser deux chèques représentant le remboursement du salaire de M. Dupont et de M. Rolin durant leur absence pour raison de maladie

10. MISE A DISPOSITION DE LA SALLE POLYVALENTE

Suite à la demande conjointe de l'association du Comité des Fêtes et de Gymforme, le Conseil Municipal décide de mettre à disposition à titre gratuit la salle polyvalente de Châtel-Censoir le 3 décembre 2011, pour l'organisation du Téléthon.

11. COURRIERS DIVERS

A) Les élèves de CM1 et CM2 de l'école de Châtel-Censoir partiront en classe découverte « océan » à Saint-Hilaire-du-Riez, du 11 juin au 15 juin 2012. Le Conseil Municipal décide de participer financièrement à ce voyage, à hauteur de 100,00 € par élève domicilié dans la commune.

B) le Centre Georges François Leclerc de Dijon, spécialisé dans la lutte contre le cancer remercie la commune pour la subvention qui lui a été attribuée.

C) VEOLIA fait part d'une nouvelle intervention sur le siphon, ainsi que sur le poste de relèvement de la station d'épuration. Suite à une panne des pompes, ils ont constaté qu'elles étaient bouchées par une très grande quantité de lingettes et des blocs de graisse.

D) Domanys informe la Municipalité de la situation du groupe Domanys-Yonne Habitation qui se trouve actuellement confronté à une situation financière difficile (hausse de la vacance des logements, hausse des coûts de construction, baisse des aides financières de l'État et des collectivités locales). Il a donc été décidé d'arrêter à titre conservatoire et provisoire, les opérations de réalisation de logements, jusqu'au retour à l'équilibre financier.

E) Monsieur Touboulic fait part de son étonnement suite à la suppression du petit portillon situé Impasse Fillon Roget.